

# Charte relative à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves.

*Vu l'avis de la Commission permanente du collège Frédéric Mistral en date du 12 juin 2014.  
Vu la délibération du Conseil d'administration du collège Frédéric Mistral en date du 26 juin 2014.*

## **UN OBJECTIF COMMUN : La réussite de l'élève**

L'épanouissement de l'élève dans l'établissement scolaire et en dehors, son sens de l'effort, dépendent largement de sa motivation et de la qualité du dialogue entre l'enseignant et sa famille.

Des relations difficiles entre les adultes qui l'entourent peuvent constituer pour le jeune une source de perturbation.

Tout au contraire, le sentiment d'une continuité et d'une communauté d'objectifs soutient l'effort nécessaire pour une scolarité réussie tout au long de cette scolarité c'est-à-dire de l'école maternelle au lycée même si les échanges parents/enseignants ne sont pas de même nature selon le niveau d'étude considéré.

Ce dialogue a pour objectif une information mutuelle, la recherche d'échanges et une meilleure compréhension réciproque, fondée sur le respect et la confiance.

**Dans cette optique la prise de rendez-vous est nécessaire, cette dernière se fera par téléphone ou par écrit.**

## **I/ LES PARENTS DANS L'ÉCOLE**

Le dialogue entre parents et enseignants dans le collège s'établit à deux niveaux, non exclusifs l'un de l'autre.

D'une part, l'instauration d'une relation de qualité entre les parents de chaque élève et le professeur de la classe contribue à une meilleure scolarisation de chaque enfant.

D'autre part, chaque année, l'ensemble des parents d'élèves est invité à élire leurs représentants qui siègent dans diverses instances, dont le Conseil d'Administration.

## **II/ LES RELATIONS COLLÈGE/PARENTS**

### **Cadre général du collège**

**Tirer parti au mieux de différents temps, afin de développer de bonnes relations avec les parents :**

#### **1- Accueil des familles à la rentrée pour les 6es (uniquement)**

\* Le professeur principal prend en charge la classe de 6e pour toute la matinée.

\* L'ensemble des parents de 6e est réuni et accueilli en séance plénière au réfectoire pour une présentation générale de l'établissement et de son fonctionnement. À cette occasion un livret d'accueil précisant l'ensemble des généralités leur sera remis.

Ce livret sera remis à tous les nouveaux parents.

\* Les parents d'élèves de chaque classe seront réunis dans une salle où chaque membre de l'équipe pédagogique présentera oralement ses attentes, ses exigences... suscitant le dialogue, les questions des parents.

**L'objectif de cet accueil particulier est de créer un lien de confiance entre les parents et l'ensemble de la communauté enseignante.**

## **2- En 4e et en 3e :**

Avant la fin du mois de septembre l'ensemble des parents d'élèves de 3e et de 4e seront réunis en présence des professeurs principaux, d'un personnel de direction, de la conseillère d'orientation afin de leur présenter les enjeux de l'orientation ainsi que les différentes procédures (histoire des arts, PSC1, DNB, procédures d'orientation...)

## **3- Rencontre parents /professeurs**

Il a été décidé de la réalisation de 2 rencontres parents professeurs par année scolaire présentée sous la forme suivante :

- La 1<sup>re</sup> rencontre parents/ professeurs aura lieu au 1er trimestre, à mi-trimestre, sous la forme de rendez-vous.

- Pour les classes de 3e et de 4e, avant les vacances de la Toussaint
- Pour les classes de 5e et de 6e, après les vacances de la Toussaint.

-La 2<sup>de</sup> rencontre parents professeurs aura lieu après les conseils de classe du 2e trimestre, sous la forme de rendez-vous.

- 1- 3/4h sera consacré à la remise des bulletins par le professeur principal de la classe.
- 2- les parents rencontreront les professeurs de l'équipe pédagogique.

## **4- Remise des bulletins trimestriels du 1er trimestre (6e, 5e, 4e & 3e)**

Les PP remettront systématiquement le bulletin trimestriel "aux élèves" à besoins particuliers" qui auront été identifiés en conseils de classe.

Leurs parents seront convoqués.

La possibilité sera laissée aux parents des autres élèves de se faire remettre le bulletin par le professeur principal sur rendez-vous.

Pour ce faire, le professeur principal disposera d'un après-midi banalisée pour recevoir les parents d'élèves convoqués ou ceux désirant recevoir le bulletin trimestriel de leur enfant avec ses commentaires.

## **5- Au 3e trimestre, pour les 6e, 5e & 4e :**

Les parents des **élèves les plus fragiles** seront reçus par le président du conseil de classe, le PP, le CPE responsable du niveau et tous professeurs disponibles pour un dialogue d'orientation préparant la rentrée suivante: propositions et mise en place des projets personnalisés de réussite éducative passerelle (PPRE), accompagnement éducatif .... pour une mise en place immédiate dès la rentrée scolaire, 3<sup>e</sup> ALTERNANCE.

## **6- Communication entre le collège et les parents :**

L'ENT (espace numérique de travail) sera privilégié.

La remise des codes d'accès valable tout au long de la scolarité de l'élève, sera remise aux parents d'élèves de 6e à l'occasion de la formation à l'utilisation de l'ENT qui leur sera proposé en petits groupes.

Les relevés de notes intermédiaires seront communiqués aux familles grâce à leur adresse numérique de l'ENT.

### **III/ LES RELATIONS ENSEIGNANTS DE LA CLASSE / PARENTS**

**Les conditions d'un dialogue dont l'objectif est de parvenir à la réussite de chaque élève, où enseignants et parents essaient de définir en commun les moyens et les voies de progrès auxquels chacun, dans son domaine peuvent contribuer.**

- Le dialogue repose sur une écoute et un respect mutuel
- La rencontre enseignants/parents relève d'une invitation de l'enseignant ou d'une demande de la part des parents par le biais du carnet de correspondance. L'enseignant pourra privilégier l'appel téléphonique pour contacter la famille.
- Le parent d'élèves inscrira la demande de rendez-vous dans le carnet de correspondance. Il pourra informer le conseiller principal d'éducation de sa démarche afin de s'assurer que la demande a bien été présentée à l'enseignant.
- Le lieu et l'horaire les plus appropriés sont recherchés en commun.

#### **L'enseignant se comporte en professionnel de l'éducation, à l'écoute du parent**

- Lors de la réunion de classe de début d'année, en 4e et en 3e, les enseignants sont attentifs à informer les parents sur leurs démarches pédagogiques.
- L'enseignant répond au mieux aux questions du parent, l'informe et lui fait des propositions sur la scolarité de son enfant.
- L'enseignant garantit une totale discrétion de l'échange.
- L'enseignant veille à instaurer un climat de confiance.

#### **Le parent attend du dialogue un renforcement de son rôle éducatif**

- Le parent aborde l'entretien avec confiance et en veillant à respecter l'enseignant.
- Le parent écoute l'enseignant et lui apporte toute information qu'il jugera nécessaire de donner.
- L'enseignant et le parent essaient de définir en commun les moyens et les voies de progrès auxquels chacun, dans son domaine, peut contribuer.

---

### **Comment faciliter le dialogue ?**

\_ Un interlocuteur privilégié : le Principal, le Principal Adjoint, le Dir. Adjoint de SEGPA/ULIS, les CPE, le Professeur Principal, un professeur de l'équipe pédagogique.

L'enseignant, comme le parent, peut se tourner vers les personnes citées ci-dessus pour favoriser le dialogue grâce à sa qualité d'écoute.

\_ En cas de difficulté persistante, il peut être très utile de faire appel à un médiateur qui va tenter de créer les conditions d'une nouvelle relation.

Ce peut être :

- Un parent élu au CA à la demande du Chef d'établissement;
- Toute autre personne (à la demande du parent d'élève) ;
- le DASEN
- Le médiateur académique ;
- En tout état de cause toute personne acceptée par les deux parties et soucieuse de faire prévaloir l'intérêt de l'élève et celui de la communauté éducative dans le respect des principes généraux de l'Education Nationale.

Dans tous les cas, et quelle que soit la nature de la difficulté, chacun, au nom de l'intérêt de l'élève se doit alors de faire fi de toute susceptibilité.